

BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE DE LA FORMATION : Gérer les maladies
en viticulture biologique

N° VIVEA : R075/2021/1328 (df)

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation Cotisant solidaire
 Conjoint collaborateur Aide familiale
 Salarié agricole Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC BAC+2
 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature _____

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

PRODUCTION VEGETALE



MARDI 02 MARS 2021

Formations du réseau
BIO Nouvelle Aquitaine
(14/12/2020)

GÉRER LES MALADIES EN VITICULTURE BIOLOGIQUE

OBJECTIF

QUELLE STRATÉGIE ADOPTER POUR ÉVITER LA PERTE DE RENDEMENT CAUSÉE PAR LES MALADIES

Formation
labellisée
eco-phyto

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

PROGRAMME

- ❖ Reconnaissance des maladies et ravageurs, des produits utilisables en bio.
- ❖ Quelle stratégie globale adopter pour lutter contre les maladies.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Exposé oral Diaporama Power Point - Retour d'expériences - Echanges avec les stagiaires.

INTERVENANTES : Carine DELACROIX et Sophie ARIBAUD – D et A Conseil

RESPONSABLE DU STAGE - FORMATEUR : Sylvain FRIES CONSEILLER TECHNIQUE EN VITICULTURE - AGROBIO GIRONDE / BIO NOUVELLE AQUITAINE

INSCRIPTION

Soit en cliquant ici:

Soit avec le bulletin d'inscription complété, signé et adressé avec le règlement

- par courrier à :
BIO NA 12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE

- ou par mail à (uniquement le bulletin)
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

AVANT LE 01 Mars 2020

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.
- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations
05 49 29 17 18

p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

LE TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES EN 2020 EST DE 88,70%

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : Château Trapaud , 33330 Saint-Étienne-de-Lisse

Horaires : 09h00-12h30 et 14h00-17h30

Durée : 7 Heures

Repas : Dans un restaurant convivial à proximité (repas à la charge des participants) ou repas tiré du sac selon les conditions sanitaires.

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquitter pour l'année en cours.

| | TARIFS | FINANCEMENT DE LA FORMATION | DEMARCHES A EFFECTUER |
|--|---|--|---|
| Agriculteur(trice)s. | Adhérent réseau BIO 15 € / Jour | VIVEA* Crédit d'impôt | Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations. |
| Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes : | Adhérent réseau BIO 15 € / Jour | VIVEA* | Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation. |
| Candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus). | Adhérent réseau BIO 200 € / j Non adhérent réseau BIO 300 € / j | Selon le cas : - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public... | Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation. |
| Salarié(e)s Retraité(e)s. | Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / J | OCAPIAT | Faire une demande auprès d'Ocapiat |

* ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 250 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- « Personne en situation de handicap, nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation ».
- 15 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



GÉRER LES MALADIES EN VITICULTURE BIOLOGIQUE



MARDI 02 MARS 2021

7 HEURES



Formation labellisée
ECOPHYTO
par **vivea**



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• AGROBIO GIRONDE •
Les Paysans BIO de Gironde